

Avis d'Appel Public à Concurrence

Publicité préalable à l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire en vue d'une exploitation économique

Activité projetée : Activité de réparation et de maintenance navale, hors carénage

Port concerné : La Pointe Rouge Référence dossier : MEC27-2024-PR

Autorité compétente :

Métropole Aix-Marseille-Provence Direction Développement des ports de plaisance Immeuble CMCI ascenseur B 6ème étage 2, Rue Henri Barbusse - 13001 MARSEILLE mec.dpm@ampmetropole.fr

Objet du contrat d'Autorisation d'Occupation Temporaire :

Mise à disposition d'un terre-plein bâti et d'un terre-plein non bâti pour l'exercice d'une activité de réparation et de maintenance navale, hors carénage.

Lieu d'exécution :

Port de la Pointe Rouge, mise à disposition :

- d'un terre-plein non bâti d'une surface totale de 63 m²
- d'un terre-plein bâti d'une surface totale de 223 m²

Procédure de passation :

Mise en concurrence avec négociation

Conditions de participation :

Production de pièces administratives, financières, techniques, et professionnelles détaillées dans le **Dossier de consultation** (*).

(*) Le **Dossier de consultation** comprend principalement :

- Le Règlement de consultation qui précise: les conditions de participation, le cadre de proposition souhaité, les modalités de dépôt des offres et les critères d'analyse, les modalités de sélection du candidat retenu, le plan de localisation et des précisions sur l'objet de l'occupation.
- L'Annexe 1 du Règlement de Consultation, appelée Recueil de l'offre du candidat.
- L'Annexe 2 du Règlement de Consultation, appelée Liste des documents requis.
- La grille tarifaire 2024.

Retrait du dossier de consultation :

Sur https://ampmetropole.fr/metropole/concertations-et-appels-a-projets/dpm-mise-en-concurrence-mis/

Dépôt du dossier de consultation : <u>Exclusivement</u> à : <u>mec.dpm@ampmetropole.fr</u>
Date et heure limite de dépôt : jusqu'au : **07/10/2024** à 18h00 terme de rigueur